

## DISCUSSION

**G. Illy**<sup>1</sup>. – L'espèce *Armillaria gallica* est-elle la même que *Armillario melleo*, espèce ubiquiste attaquant aussi les pins ? on peut rappeler la méthode des forestiers médocains pour lutter contre l'armillaire chez le pin maritime qui consistait à faire des entailles autour du tronc à la hache, provoquant ainsi une accumulation de sève élaborée au dessus des entailles, donc une augmentation des glucides.

**F. du Mesnil du Buisson**<sup>2</sup>. – Dans votre très intéressant exposé, vous avez fait plusieurs fois le rapprochement entre la maladie du chêne que vous présentez et la graphiose de l'orme. Au vu des ravages de cette graphiose qui a pratiquement fait disparaître l'orme de France, peut-on craindre une infestation brutale de la chênaie à la suite d'une introduction accidentelle de champignon en provenance ces États-Unis, par exemple ?

Serait-il prudent pour les nouvelles plantations d'utiliser des chênes blancs d'Amérique résistants ou des lignées ayant acquis la résistance à cette maladie ?

**J. Pinon**. – Faute de méthode de lutte efficace contre l'agent du flétrissement américain du Chêne, la seule solution est d'empêcher son introduction en Europe. Le règlement phytosanitaire européen est bien conçu et n'entrave pas le commerce. Bien appliqué, il assure une protection efficace. Il conviendrait à présent qu'il soit revisité afin de dresser un bilan de son application (difficultés éventuelles) et de s'assurer que les nouveaux contrôleurs ont été formés. J'ai formulé cette demande à plusieurs reprises, sans succès. Il me semble pourtant qu'un tel dispositif, pour garder son efficacité, nécessite une "piqûre de rappel" régulière. Un point favorable est l'élargissement de l'Union Européenne qui entraînera l'application de la réglementation à l'essentiel de notre continent.

La substitution d'essence au profit des chênes blancs américains est séduisante sur le plan sanitaire. Je considère que c'est une voie de recours en cas d'accident. Tant que le parasite n'est pas introduit, cette suggestion soulève bien d'autres questions sur ses avantages et ses inconvénients possibles et je ne dispose pas d'assez d'éléments pour ébaucher une tentative de bilan.

**C. Maréchal**<sup>3</sup>. – Vous avez indiqué qu'aucune méthode de lutte ne pouvait être développée. Pour l'avenir, est-ce que des chênes génétiquement modifiés pourraient permettre de développer une résistance à ce champignon ?

**J. Pinon**. – Nos chênes présentent une large diversité génétique. En supposant (et cela n'est pas acquis) que l'on puisse construire des chênes résistants de type OGM, leur mise en culture risquerait de restreindre l'actuelle variabilité génétique de cette essence, ce qui me semble dangereux pour une essence douée d'une importante longévité. De plus, la durabilité d'une résistance basée sur un ou quelques gènes n'est pas garantie. Je pense que cette approche est à réserver pour le cas malheureux où l'agent pathogène serait introduit. Ceci nous ramène à la question précédente de la bonne application des précautions à l'importation. Le cas de l'Orme est différent, puisque l'épidémie a ravagé une population indigène sensible réduite maintenant à l'état

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts.

<sup>2</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'INRA.

<sup>3</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, ancien directeur des relations extérieures de l'Union des Industries de la fertilisation, UNIFA.

arbustif. La reconstitution de peuplements adultes a donc exigé la sélection pour la résistance, toutefois sans OGM.